Taysir microfinance

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées
Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis – Tunisie

Identifiant unique : 1292840N

Taysir Microfinance est notée β+ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en septembre 2023

Note d'opération

relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

« Taysir 2024-1 »

de 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt sera réparti comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement	Limite de souscription
Catégorie A	5 ans	10,90% et/ou TMM+2,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,10% et/ou TMM+3,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année	La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites

La présente émission de Taysir Microfinane a reçu la note BBB - avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en juin 2024

Visa n° N° 24 / 1133 du 15 JUIL. 2024 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024. Elle doit être également accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024, pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Slah GAFSIA
Directeur Général Adjoint
Tél : 70 556 903

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TunisieValeurs
LA MAISON DE L'EPARGNANT

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Taysir Microfinance 2024 » enregistré auprès du CMF en date du 15 JUIL. 2024 sous le n° N° 24 / 0044 des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2024, le 31/08/2024 et le 20/10/2024.

Juillet 2024

Conseil du Marché Financier TUNIS

SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire « Taysir 2024-1 » **3**

Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération **6**
1.1. Responsables de la note d'opération **6**
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération **6**
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération **6**
1.4. Responsable de l'information **7**

Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération **8**
2.1. Renseignements relatifs à l'émission 8
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire 8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération 8
2.1.3. Période de souscription et de versement 9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public 9
2.1.5. But de l'émission 9
2.2. Caractéristiques des titres émis **9**
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres 9
2.2.2. Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement 10
2.2.3. Date de jouissance en intérêts 10
2.2.4. Date de règlement 10
2.2.5. Taux d'intérêt 10
2.2.6. Intérêts 11
2.2.7. Amortissement et remboursement 11
2.2.8. Prix de remboursement 15
2.2.9. Paiement 15
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle 15
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt 16
2.2.12. Garantie 15
2.2.13. Mode de placement 16
2.2.14. Notations 16
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations 17
2.2.16. Fiscalité des titres 17
2.3. Renseignements généraux **17**
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations 17
2.3.2. Marché des titres 17
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing 17
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige 18
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire 18

Bulletin de souscription **19**

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Taysir 2024-1 »

L'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » est émis pour un montant de 30 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : 10,90% et/ou TMM+2,95% brut l'an pour une durée de 5 ans ;
- Catégorie B : 11,10% et/ou TMM+3,20% brut l'an pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce. **La souscription à cette catégorie est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

- **Dénomination de l'emprunt :** « Taysir 2024-1 ».
- **Montant :** 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 40 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs et du montant collecté.
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **31/07/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **14/10/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

  En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

  En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

  La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

  Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

  Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/10/2024**.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés selon leurs catégories :
  - Catégorie A : 10,90% et/ou TMM+2,95% ;
  - Catégorie B : 11,10% et/ou TMM+3,20%. **Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

- **Durée :**
  - Catégorie A : 5 ans ;
  - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.

- **Durée de vie moyenne :**
  - 3 ans pour la catégorie A ;
  - 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration (taux fixe) :**
  - 2,635 années pour la catégorie A ;
  - 4,030 années pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (taux variable**) :
  - 2,95% l'an pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance ;
  - 3,20% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :**
  - 10,90% l'an pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance ;
  - 11,10% l'an pour la catégorie B pour un souscripteurs qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

- **Amortissement :**
  - Catégorie A : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation, commençant à la première année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2029**.
  - Catégorie B : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation, commençant à la troisième année. Pour cette catégorie, l'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2031**.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **14 octobre** de chaque année.

  Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **14/10/2025**.

  Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/10/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **14/10/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**

  L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« Taysir 2024-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire **« Taysir 2024-1 »** n'est assorti d'aucune garantie.

- **Notation de la société** : **En septembre 2023**, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « β+ ». La perspective de la note est stable.

- **Notation de l'emprunt :** L'agence de notation MicroRate a attribué **en juin 2024** une notation à long terme « **BBB-** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire **« Taysir 2024-1 »** objet de la présente note d'opération.

- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge par Tunisie Clearing :** Taysir Microfinance s'engage dès la clôture du présent emprunt à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.

- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

LA DIRECTRICE GENERALE

Mme Neila BSIRI HORCHANI

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« À notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Taysir Microfinance

LA DIRECTRICE GENERALE

Mme Neila BSIRI HORCHANI

Taysir Microfinance
DF
02, Place Mendes France
Mutuelle Ville Tunis 1082
T.V.A: 1292840 N/A/M/000

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

TUNISIE VALEURS

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Abdelhalim MESTIRI

Agrément du 6 Novembre 1991

1.4 Responsable de l'information :

M. Slah GAFSIA
Directeur Général Adjoint
Tél : 70 556 903

La notice légale est publiée au JORT n° 86 du 24/07/2024

Conseil du Marché Finan...
Visa n° N° 24 / 1133 15 JUIL. 2024
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre...
Le Président du Conseil du Marché Fi...
Signé: Salah ESSAYE

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **07/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/05/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **« Taysir 2024-1 »** selon les conditions suivantes :

Nature de l'emprunt : Ordinaire

Montant : 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 12,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,90% et/ou TMM + 2,95% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,10% et/ou TMM + 3,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce. **La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant de l'emprunt** : L'emprunt obligataire **« Taysir 2024-1 »** est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Produit brut et net de l'emprunt** : le produit brut du présent emprunt est de 30 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement [1] s'élèveraient à 225 000 DT HT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 25 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 28 000 DT [2] HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 41 160 DT [3] HT, soit un total de frais approximatifs de 319 160 DT et un produit net de l'emprunt de 29 680 840 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut (1)	30 000 000	100
Frais généraux (1)	319 160	1,064
Produit net	29 680 840	98,936

(1) Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 40 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

(2) L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » interviendront au troisième trimestre 2024.

(3) Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 2/5 à taux fixe sur 5 ans, 2/5 au taux variable sur 5 ans, 1/10 au taux fixe sur 7ans et 1/10 au taux variable sur 7 ans.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **31/07/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **14/10/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **31/07/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5- But de l'émission :

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :

- ***Dénomination de l'emprunt :*** « **Taysir 2024-1** »
- ***Nature des titres :*** Titres de créance.
- ***Forme des obligations*** : Les obligations seront nominatives.

- ***Catégorie des titres :*** Ordinaire.
- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- ***Modalité et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par Taysir Microfinance, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

2.2.2- Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/10/2024**.

2.2.4- Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5- Taux d'intérêt :

Les obligations **« Taysir 2024-1 »** seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 320 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

2.2.6- Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **14 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **14/10/2029** pour la catégorie A et pour le **14/10/2031** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 9 810 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A au taux fixe de 10,90%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,95%), le montant des intérêts s'élèverait à 9 839 700 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,933% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024, soit 7,983% majorée de 2,95%, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 3 330 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans la catégorie B dans la limite de 20% du nombre total des obligations souscrites au taux fixe de 11,10%. S'il était souscrit dans la limite de 20% du nombre total des obligations souscrites à taux variable (TMM+3,20%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 354 900 Dinars (en considérant un taux nominal de 11,183% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024, soit 7,983% majorée de 3,20%, à titre indicatif).

2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2029** pour la catégorie A et le **14/10/2031** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT).

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,95% (soit la moyenne du TMM+2,95%) pour la catégorie A et de 3,20% (soit la moyenne du TMM+3,20%) pour la catégorie B.

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024) soit 7,983% majorée d'une marge de 2,95%, soit 10,933% pour la catégorie A et majorée d'une marge de 3,20%, soit 11,183% pour la catégorie B. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations** : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : **14/10/2024**
- **Date du premier remboursement de capital** :
  - le **14/10/2025** pour la catégorie A
  - le **14/10/2027** pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts** : le **14/10/2025** pour les différentes catégories.
- **Date de dernière échéance** :
  - le **14/10/2029** pour la catégorie A
  - le **14/10/2031** pour la catégorie B

- **Taux d'intérêt nominal** :
  - **Pour la catégorie A** : Fixe de 10,90% brut l'an et/ou variable (TMM+2,95%), soit 10,933%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024 majorée de 2,95% (à titre indicatif).
  - **Pour la catégorie B** : Fixe de 11,10% brut l'an et/ou variable (TMM+3,20%), soit 11,183%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024 majorée de 3,20% (à titre indicatif).

Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.

- **Amortissement** :
  - **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la 1ère année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.
  - **Pour la catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la 3ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions, correspondant à 20 dinars par obligation.

Définition du TMM :
Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Évolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	7,24	7,81	6,15	6,19	7,96	7,98
Février	7,28	7,84	6,23	6,25	8,02	7,97
Mars	7,90	7,35	6,23	6,26	8,05	7,96
Avril	7,86	6,80	6,25	6,26	8,01	7,97
Mai	7,83	6,80	6,25	6,60	8,00	7,97
Juin	7,83	6,80	6,26	7,01	8,00	7,97
Juillet	7,83	6,82	6,29	7,02	8,00	
Août	7,83	6,79	6,26	7,03	8,00	
Septembre	7,82	6,76	6,25	7,03	8,00	
Octobre	7,81	6,30	6,24	7,23	7,99	
Novembre	7,80	6,13	6,25	7,27	7,99	
Décembre	7,81	6,12	6,25	7,26	7,99	

Source : BCT

Pour la catégorie A, on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 30 000 000 DT :

✓ **Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (10,90%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2024	30 000 000				
2025		6 000 000	24 000 000	3 270 000	9 270 000
2026		6 000 000	18 000 000	2 616 000	8 616 000
2027		6 000 000	12 000 000	1 962 000	7 962 000
2028		6 000 000	6 000 000	1 308 000	7 308 000
2029		6 000 000	-	654 000	6 654 000
Totaux		**30 000 000**		**9 810 000**	**39 810 000**

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 10,90%

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2024	100				
2025		20	80	10,900	30,900
2026		20	60	8,720	28,720
2027		20	40	6,540	26,540
2028		20	20	4,360	24,360
2029		20	-	2,180	22,180
Totaux		**100**		**32,700**	**132,700**

✓ **Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux variable :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,95% (10,933%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2024	30 000 000				
2025		6 000 000	24 000 000	3 279 900	9 279 900
2026		6 000 000	18 000 000	2 623 920	8 623 920
2027		6 000 000	12 000 000	1 967 940	7 967 940
2028		6 000 000	6 000 000	1 311 960	7 311 960
2029		6 000 000	-	655 980	6 655 980
Totaux		**30 000 000**		**9 839 700**	**39 839 700**

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,95% (10,933% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2024	100				
2025		20	80	10,933	30,933
2026		20	60	8,746	28,746
2027		20	40	6,560	26,560
2028		20	20	4,373	24,373
2029		20	-	2,187	22,187
Totaux		**100**		**32,799**	**132,799**

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024, majorée de 2,95%.

Pour la catégorie B, on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 6 000 000 DT (30 000 000 DT * 20%) :

✓ **Amortissement de l'emprunt souscrit à la catégorie B au taux fixe**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (11,10%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2024	6 000 000				
2025			6 000 000	666 000	666 000
2026			6 000 000	666 000	666 000
2027		1 200 000	4 800 000	666 000	1 866 000
2028		1 200 000	3 600 000	532 800	1 732 800
2029		1 200 000	2 400 000	399 600	1 599 600
2030		1 200 000	1 200 000	266 400	1 466 400
2031		1 200 000	-	133 200	1 333 200
Totaux		**6 000 000**		**3 330 000**	**9 330 000**

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe (11,10%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts	Annuités
2024	100,00				
2025		-	100	11,100	11,100
2026		-	100	11,100	11,100
2027		20	80	11,100	31,100
2028		20	60	8,880	28,880
2029		20	40	6,660	26,660
2030		20	20	4,440	24,440
2031		20	-	2,220	22,220
Totaux		**100**		**55,500**	**155,500**

✓ **Amortissement de l'emprunt souscrit à la catégorie B au taux variable :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt totalement souscrit au taux variable de TMM +3,20% (11,183%* à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts	Annuités
2024	6 000 000				
2025			6 000 000	670 980	670 980
2026			6 000 000	670 980	670 980
2027		1 200 000	4 800 000	670 980	1 870 980
2028		1 200 000	3 600 000	536 784	1 736 784
2029		1 200 000	2 400 000	402 588	1 602 588
2030		1 200 000	1 200 000	268 392	1 468 392
2031		1 200 000	-	134 196	1 334 196
Totaux		**6 000 000**		**3 354 900**	**9 354 900**

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de juillet 2023 au mois de juin 2024, majorée de 3,20%.

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +3,20% (11,183% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts	Annuités
2024	100				
2025		-	100	11,183	11,183
2026		-	100	11,183	11,183
2027		20	80	11,183	31,183
2028		20	60	8,946	28,946
2029		20	40	6,710	26,710
2030		20	20	4,473	24,473
2031		20	-	2,237	22,237
Totaux		**100**		**55,915**	**155,915**

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

Taysir Microfinance s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

2.2.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **14/10/2025.**

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/10/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **14/10/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,90%** l'an pour la catégorie A et de **11,10%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,983% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,933% pour la catégorie A et de 11,183% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,95%** pour la catégorie A et de **3,20%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**
  Les obligations de l'emprunt obligataire **« Taysir 2024-1 »** sont émises pour une durée de :
  - **5 ans** pour la catégorie A ;
  - **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B dans la limite de 20% du nombre total d'obligations souscrites.
- **Durée de vie moyenne :**
  Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :
  - **3 ans** pour la catégorie A ;
  - **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**
  La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
  La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.
  La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\textbf{Duration} = \left(\sum_{t=1}^{T} t.F_t/(1+i)^t\right) / \sum_{t=1}^{T} F_t/(1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration est de :

- **2,635 années** pour la catégorie A
- **4,030 années** pour la catégorie B.

2.2.12- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.13- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.14- Notations :

2.2.14.1- Notation de la société :

En septembre 2023, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « β+ ». La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/29b010b5-676f-421a-b485-807aa4d12e95/TAYSIR0923%20FINAL%20FRENCH%20MIR%20SUMMARY.pdf

Taysir Microfinance s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

2.2.14.2- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué **en juin 2024** une notation à long terme « **BBB-** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire **« Taysir 2024-1 »** objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/32c720dd-2dcf-47d4-9157-ad6b822820ca/TAYSIR1223%20SUMMARY%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20RATING.pdf

2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16- Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1-Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« Taysir 2024-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

2.3.2- Marché des titres **:**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«Taysir 2024-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing **:**

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt **« Taysir 2024-1 »**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Taysir Microfinance SA

Société Anonyme au Capital de 12 000 000 de dinars divisés en 120 000 actions de 100 dinars chacune entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis – Tunisie

Identifiant unique : 1292840N

Objet social : La société a pour objet exclusif :

1. La réalisation de toute activité rattachée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance ;
2. La participation en Tunisie directe ou indirecte à des sociétés ou associations pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ; et
3. D'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, où à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de l'objet social en Tunisie.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

Taysir Microfinance est notée β+ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en septembre 2023

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Taysir 2024-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement	Limite de souscription
Catégorie A	5 ans	10,90% et/ou TMM+2,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,10% et/ou TMM+3,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année	La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites

La présente émission a reçu la note BBB – avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en juin 2024

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/04/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 10/05/2024

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 01/07/2024

Visa..... N° 24/1133 ..... du..... 15 JUIL. 2024

Notice légale publiée au JORT N°86 du 24/07/2024

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1]: ☐ Mme ☐Mlle ☐ M. .....

Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° ..... Délivré le : ..... /.. ... / .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même

☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom&Prénom[1] : .....

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° ..... Délivré le : ..... /..... / .....

Personne Morale :

Raison sociale : .....

Identifiant Unique N° : .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 10,90%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,95% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt fixe de 11,10%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt variable de TMM+3,20%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **14 octobre** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **14/10/2024** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus et ce, à partir de la **première** année, suivant la date limite de clôture des souscriptions pour la catégorie A et la **troisième** année, suivant la date limite de clôture des souscriptions pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Taysir Microfinance 2024 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :

☐ En espèces

☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....

☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 10,90%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,95% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt fixe de 11,10% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt variable de TMM+3,20%.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3].....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche[4]

A .....le.....

Signature

[1] Cocher la case correspondante

[2] Remplir la ligne appropriée

[3] Indiquer le nom du dépositaire

[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

COPIE

Taysir Microfinance SA

Société Anonyme au Capital de 12 000 000 de dinars divisés en 120 000 actions de 100 dinars chacune entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis – Tunisie

Identifiant unique : 1292840N

Objet social : La société a pour objet exclusif :

1. La réalisation de toute activité rattachée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance ;
2. La participation en Tunisie directe ou indirecte à des sociétés ou associations pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ; et
3. D'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, où à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de l'objet social en Tunisie.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

Taysir Microfinance est notée β+ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en septembre 2023

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Taysir 2024-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement	Limite de souscription
Catégorie A	5 ans	10,90% et/ou TMM+2,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année	
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,10% et/ou TMM+3,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année	La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites

La présente émission a reçu la note BBB – avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en juin 2024

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/04/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 10/05/2024

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 01/07/2024

Visa..... N° 24 / 1133 ..... du..... 15 JUIL. 2024 ....

Notice légale publiée au JORT N°86 du 24/07/2024

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1]: ☐ Mme ☐Mlle ☐ M. .....

Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° ..... Délivré le : ...../.. ... / .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même

☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom&Prénom[1] : .....

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport

N° ..... Délivré le : ...../...../ .....

Personne Morale :

Raison sociale : .....

Identifiant Unique N° : .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 10,90%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,95% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt fixe de 11,10%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt variable de TMM+3,20%.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **14 octobre** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **14/10/2024** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus et ce, à partir de la **première** année, suivant la date limite de clôture des souscriptions pour la catégorie A et la **troisième** année, suivant la date limite de clôture des souscriptions pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Taysir Microfinance 2024 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[2] :

☐ En espèces

☐ Par chèque n°..... Tiré sur : ..... Agence : .....

☐ Par virement en date du. ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert chez..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) .....représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt fixe de 10,90%;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt variable de TMM+2,95% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt fixe de 11,10% ;

.....Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce, au taux d'intérêt variable de TMM+3,20%.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3].....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche[4]

A ....., le .....

Signature

[1] Cocher la case correspondante

[2] Remplir la ligne appropriée

[3] Indiquer le nom du dépositaire

[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »